

🎯 Objectifs des actions

- Mettre en conformité réglementaire les ouvrages hydrauliques afin de :
- Faciliter la libre circulation des poissons migrateurs
- Optimiser le transit sédimentaire des cours d'eau

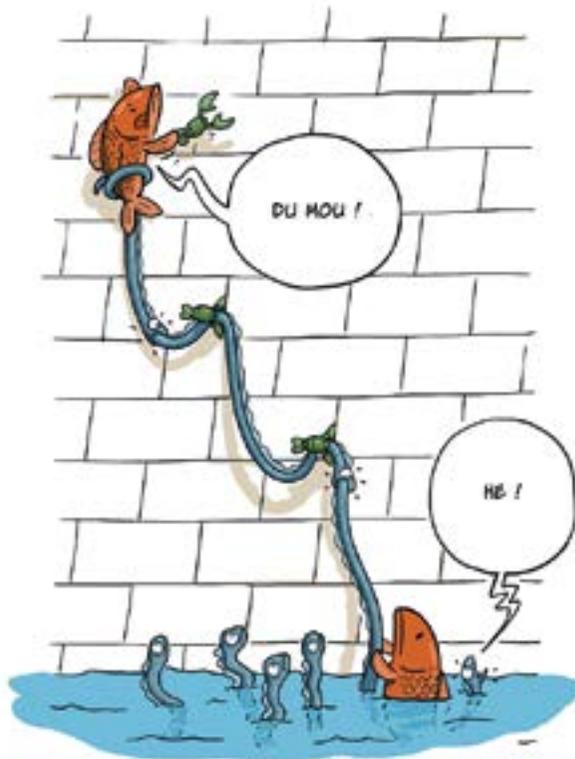
📖 Contexte

Les cours d'eau du département de Seine-Maritime ont depuis toujours contribué au développement du territoire: alimentation en eau, pêche, énergie hydraulique, ... Les seuils, vannages et moulins installés sur les cours d'eau de Seine-Maritime ont participé au développement économique du territoire. Cependant, aujourd'hui, les avancées scientifiques ont mis en évidence que ces ouvrages, pour la plupart sans utilité, ont induit le cloisonnement des cours d'eau et la perte de leur fonctionnalité écologique.

🔍 Qu'est-ce que la continuité écologique ?

La continuité écologique d'un cours d'eau se traduit par la libre circulation des organismes vivants et le bon transit des sédiments.

La libre circulation des poissons migrateurs est un enjeu majeur sur les cours d'eau côtiers et leurs affluents. Certaines espèces réalisent une partie de leur cycle de vie en eau douce et une autre en mer (anguilles, truites de mer, lamproies, ...). Les ouvrages hydrauliques sur les cours d'eau sont des obstacles à la continuité écologique.



© Meli melo



Ouvrages hydrauliques

Seuils
Vannages
Moulins

- ➔ Mauvaise circulation des espèces piscicoles
- ➔ Dysfonctionnement en période de crue
- ➔ Perte de diversité des milieux aquatiques
- ➔ Baisse de la qualité de l'eau
- ➔ Envasement



Des solutions existent ! Le Syndicat Mixte des Bassins Versants Saône Vienne Scie a programmé la réalisation de travaux et d'études de restauration de la continuité écologique sur le tiers aval de la Saône (de Gueures à l'embouchure) et sur la Vienne aval (d'Hermanville à la confluence avec la Saône).

Descriptif des actions

◦ Action 2.1 - Travaux d'arasement de seuils: Le moulin près du captage et Les Moulins à Gueures

- Effacement des ouvrages par suppression de la chute
- Retour à un cours d'eau naturel

*Maître d'ouvrage : SMBV Saône Vienne Scie
Mise en oeuvre : Entreprise*

◦ Action 2.2 - Équipement pour le franchissement piscicole au Moulin de Longueil

- Abaissement partiel du seuil pour l'amélioration du franchissement des salmonidés
- Micro-équipements visant à améliorer le franchissement des lamproies et anguilles

*Maître d'ouvrage : SMBV Saône Vienne Scie
Mise en oeuvre : Entreprise*



◦ Action 2.3 - Étude de définition sur les seuils de Gueures et Hermanville

- Définir un projet d'aménagement
- Dossiers réglementaires, marchés publics

*Maître d'ouvrage : SMBV Saône Vienne Scie
Mise en oeuvre : Bureau d'études*

◦ Action 2.4 - Étude de définition et travaux sur le seuil de la zone industrielle de Saint Denis d'Aclon

- Définir un projet d'aménagement
- Travaux de mise en conformité

*Maître d'ouvrage : SMBV Saône Vienne Scie
Mise en oeuvre : Bureau d'études & Entreprise*



◦ Action 2.5 - Étude pour la mise en conformité du Moulin de la RD 70 à Gueures

- Définir des esquisses d'aménagement sur un ouvrage complexe pour orienter les acteurs concernés vers un avant-projet viable

*Maître d'ouvrage : SMBV Saône Vienne Scie
Mise en oeuvre : Bureau d'études*



Budget prévu

385 000€

60 à 90% Agence de l'eau
10 à 40% SMBV SVS

